

RCS : CHALON SUR SAONE

Code greffe : 7102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHALON SUR SAONE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00548

Numéro SIREN : 326 465 689

Nom ou dénomination : AGM AUDIT LEGAL

Ce dépôt a été enregistré le 14/12/2020 sous le numéro de dépôt 5238

SAS AGM AUDIT LEGAL

3 avenue de Chalon - Bâtiment B
71380 SAINT MARCEL

Comptes annuels

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

Activité : Commissariat aux comptes

SIRET : 32646568900056

NAF : 6920Z

Sommaire

BILAN	3
Bilan	4
COMPTE DE RESULTAT sur 2 ANS	7
Compte de résultat	9
ANNEXES	11

BILAN

SAS AGM AUDIT LEGAL



Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/08/20	Net au 31/08/19
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développemen				
Concessions, brevets et droits assimilé	4 365	4 365		
Fonds commercial	42 991		42 991	42 991
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et out				
Autres immobilisations corporelles	25 186	20 318	4 868	8 179
Immob. en cours / Avances & acompte				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	5 727		5 727	5 576
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	78 268	24 683	53 585	56 746
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services	5 000		5 000	5 000
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	131 010		131 010	139 941
Fournisseurs débiteurs	25 630		25 630	37 984
Personnel	1 944		1 944	
Etat, Impôts sur les bénéfices	3 302		3 302	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	2 798		2 798	1 494
Autres créances				
Divers				
Avances et acomptes versés sur comm				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	171		171	
Charges constatées d'avance	17 318		17 318	17 254
TOTAL ACTIF CIRCULANT	187 173		187 173	201 673
Charges à répartir sur plusieurs exerci				
Prime de remboursement des obligatio				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	265 441	24 683	240 758	258 420

SAS AGM AUDIT LEGAL

Bilan

	Net au 31/08/20	Net au 31/08/19
PASSIF		
Capital social ou individuel	46 500	46 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	4 650	4 650
Réserves statutaires ou contractuelles	33 361	28 208
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	17 970	41 153
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	102 481	120 511
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>	9 945	22 643
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	9 945	22 643
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	8 155	2 191
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 075	20 178
<i>Personnel</i>	38 167	36 123
<i>Organismes sociaux</i>	25 218	23 777
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		287
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	33 021	30 447
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	2 698	2 263
Dettes fiscales et sociales	99 103	92 897
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	138 277	137 909
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	240 758	258 420

COMPTE DE RESULTAT sur 2 ANS

SAS AGM AUDIT LEGAL

Compte de résultat

	du 01/09/19 au 31/08/20 12 mois	du 01/09/18 au 31/08/19 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS				
Production vendue	693 153	720 223	-27 070	-3,76
Autres produits	10 100	3 137	6 963	221,91
Total	703 253	723 360	-20 107	-2,78
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Autres achats & charges externes	405 149	413 579	-8 430	-2,04
Total	405 149	413 579	-8 430	-2,04
MARGE SUR M/SES & MAT	298 104	309 781	-11 677	-3,77
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	4 085	5 528	-1 443	-26,11
Salaires et Traitements	197 003	178 475	18 528	10,38
Charges sociales	64 943	65 760	-817	-1,24
Amortissements et provisions	7 676	7 399	277	3,74
Autres charges	81	39	42	109,18
Total	273 787	257 201	16 587	6,45
RESULTAT D'EXPLOITATION	24 317	52 580	-28 263	-53,75
Charges financières	3 064	3 185	-121	-3,80
Résultat financier	-3 064	-3 185	121	-3,80
RESULTAT COURANT	21 253	49 395	-28 142	-56,97
Résultat exceptionnel				
Impôts sur les bénéfices	3 283	8 242	-4 959	-60,17
RESULTAT DE L'EXERCICE	17 970	41 153	-23 183	-56,33

ANNEXES

SAS AGM AUDIT LEGAL



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS AGM AUDIT LEGAL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2020, dont le total est de 240 758 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 17 970 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2019 au 31/08/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 25/09/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

SAS AGM AUDIT LEGAL

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

SAS AGM AUDIT LEGAL



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	42 991			42 991
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 609	4 365	3 609	4 365
Immobilisations incorporelles	46 600	4 365	3 609	47 356
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 932			1 932
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	23 254			23 254
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	25 186			25 186
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	5 576	150		5 727
Immobilisations financières	5 576	150		5 727
ACTIF IMMOBILISE	77 362	4 515	3 609	78 268

SAS AGM AUDIT LEGAL

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	4 365		150	4 515
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	4 365		150	4 515
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	3 609			3 609
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	3 609			3 609

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/08/2020
Éléments achetés	42 991
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	42 991

L'adoption du règlement l'ANC n°2015-06 modifiant le PCG n'a aucun impact sur les comptes, la société n'ayant que des fonds de commerce non amortis qui faisaient déjà l'objet d'un test de dépréciation annuel, leur valeur étant comparée au valeur de transaction dans le secteur d'activité concerné.

SAS AGM AUDIT LEGAL

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 609	4 365	3 609	4 365
Immobilisations incorporelles	3 609	4 365	3 609	4 365
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 868	64		1 932
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	15 139	3 246		18 385
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	17 007	3 311		20 318
ACTIF IMMOBILISE	20 616	7 676	3 609	24 683

SAS AGM AUDIT LEGAL

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 187 729 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	5 727		5 727
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	131 010	131 010	
Autres	33 674	33 674	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	17 318	17 318	
Total	187 729	182 002	5 727
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	29 273
Personnel - produits à recevoir	1 429
Charges sociales - produits à recev	515
Total	31 217

SAS AGM AUDIT LEGAL



Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 46 500,00 euros décomposé en 3 000 titres d'une valeur nominale de 15,50 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 138 277 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	9 945	9 945		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 075	21 075		
Dettes fiscales et sociales	99 058	99 058		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	8 200	8 200		
Produits constatés d'avance				
Total	138 277	138 277		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercic				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	8 200			

SAS AGM AUDIT LEGAL

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	9 364
Autres chges de pers. à payer	28 122
Personnel - autres charges à payer	10 000
Charges sociales s/congés à payer	10 124
Charges sociales - charges à payer	3 600
Etat - autres charges à payer	1 525
Total	62 735

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	17 318		
Total	17 318		

AGM AUDIT LEGAL

Société Par Actions Simplifiée au capital de 46 500 €

Siège social : 3 avenue de Chalon – Bâtiment B

71380 SAINT MARCEL

326 465 689 RCS Chalon sur Saône

TEXTE DES RESOLUTIONS SOUMISES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2020

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 OCTOBRE 2020

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2020, s'élevant à 17 970 €, de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : **17 970 €**

- Au poste Autres Réserves pour : 2 970.00 €

- Dividendes distribués : 15 000.00 €

En conséquence, chaque part se verra attribuer un dividende de 5,00 €.

Les dividendes pourraient être mis en paiement à l'issue de l'approbation des comptes 2020. Les personnes physiques percevront un dividende diminué de la flat tax, prélèvement forfaitaire unique de 30 %, comprenant 12,8 % d'impôt sur le revenu (sauf dispense) et 17,2 % de prélèvements sociaux.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 31/08/2019

- Dividende global distribué : 36 000.00 €
soit, par titre : 12.00 €

Exercice : 31/08/2018

- Dividende global distribué : 27 000.00 €
soit, par titre : 9.00 €

Exercice : 31/08/2017

- Dividende global distribué : 0.00 €
soit, par titre : 0.00 €

Certifié conforme

Le Président

Y.L.AUDIT

Représentée par Yves Llobell



AGM AUDIT LEGAL

Société Par Actions Simplifiée au capital de 46 500 €
Siège social : 3 avenue de Chalon – Bâtiment B
71380 SAINT MARCEL
326 465 689 RCS Chalon sur Saône

TEXTE DES RESOLUTIONS ADOPTEES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2020

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 OCTOBRE 2020

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2020, s'élevant à 17 970 €, de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : **17 970 €**

- Au poste Autres Réserves pour : 2 970.00 €
- Dividendes distribués : 15 000.00 €

En conséquence, chaque part se verra attribuer un dividende de 5,00-€.

Les dividendes pourraient être mis en paiement à l'issue de l'approbation des comptes 2020. Les personnes physiques percevront un dividende diminué de la flat tax, prélèvement forfaitaire unique de 30 %, comprenant 12,8 % d'impôt sur le revenu (sauf dispense) et 17,2 % de prélèvements sociaux.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 31/08/2019

- Dividende global distribué : 36 000.00 €
- soit, par titre : 12.00 €

Exercice : 31/08/2018

- Dividende global distribué : 27 000.00 €
- soit, par titre : 9.00 €

Exercice : 31/08/2017

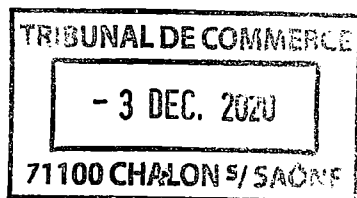
- Dividende global distribué : 0.00 €
- soit, par titre : 0.00 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



Certifié conforme
Le Président
Y.L.AUDIT

Représentée par Yves Llobell



Greffé du Tribunal de Commerce
4 rue Emiland Menand

71100 CHALON SUR SAONE

Saint Marcel, le 30 novembre 2020

Objet : SAS AGM AUDIT LEGAL
N. Réf. : YVL/NDO

Monsieur le Greffier,

Pour satisfaire aux dispositions légales et réglementaires, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, aux fins de dépôt et concernant la société sous références, les documents suivants:

- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) pour l'exercice clos le 31 août 2020,
- la proposition d'affectation du résultat soumise à l'assemblée et la résolution votée.

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le coût de ce dépôt sous forme d'un chèque de 45,80 € en règlement de cette formalité. Nous vous remercions de nous transmettre, à notre cabinet, le récépissé de dépôt ainsi que la facture acquittée.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de nos sentiments distingués.



Yves LLOBELL agissant en tant que gérant de
la société YL AUDIT, Présidente de la SAS AGM
AUDIT LEGAL



Greffe du tribunal de commerce de CHALON-SUR-SAÔNE
Palais de Justice - 4 rue Emiland Menand 71100 CHALON-SUR-SAÔNE
Téléphone : 08.91.01.11.11 - E-mail : contact@greffe-tc-chalonsursaone.fr
www.greffe-tc-chalonsursaone.fr - www.infogreffe.fr

*Un peu téléphone
de 10/12/2020
plus de CAC
(fin d'obligation légale.)*



Dépôts de comptes annuels - SL - AGM AUDIT LEGAL

AGM AUDIT LEGAL
Bâtiment B
3 AVENUE DE CHALON
71380 SAINT-MARCEL

Chalon-sur-Saône, le 3 décembre 2020

Nos références : C1_BIL * 2014B00548 * SL * 2020/7568 * 326465689
Dépôt des comptes exercice clôturé le 31/08/2020
Entreprise : AGM AUDIT LEGAL

RECLAMATION DE PIECES OU RENSEIGNEMENTS MANQUANTS

Madame, Monsieur,

Nous avons bien reçu votre dossier. Afin de procéder à sa régularisation, il convient de nous fournir les pièces ou renseignements manquants suivants :

- En retour vos documents. Il manque le Rapport du commissaire aux comptes.

Veuillez également joindre à l'appui de votre envoi un règlement de 2,68 € pour couvrir les frais de demande de renseignements ou pièces manquants. Il vous revient de nous en régler sa globalité ou son solde (si vous avez déjà effectué un règlement sur une relance précédente).

Avec nos salutations distinguées.
Le greffier